

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 16.10.18

Membres présents :

Représentants de parents d'élèves :

- Mme ALLAIN
- M. BERTHO
- Mme NEVOT CARDIN
- M. DOUILLARD
- M. GREBERT
- Mme NABUCET
- Mme URIEN

Représentants de l'éducation Nationale

- DDEN en attente de nomination

Représentants des municipalités :

Mme MOISAN, Maire de Fréhel
M. CHOLET, adjoint aux affaires
scolaires de Fréhel.

Enseignantes :

Mme BRETON Marie
Mme GESTIN
Mme LE BOUSSE Réjane
Mme LEOST Aurélie
Mme LEYZOUR Pauline

Absents excusés : M. LEBLANC, Inspecteur de l'Education Nationale,

Ordre du jour :

1. Organisation pédagogique
2. Organisation des rythmes scolaires
3. Règlement intérieur
4. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
5. Les projets pédagogiques
6. Remerciement pour les travaux et achats
7. Questions diverses

Préambule : les rôles du conseil d'école : le conseil donne des avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toute question intéressant la vie de l'école.

Nous notons que Mme Marcotte n'est plus représentante de l'éducation nationale au titre de DDEN. Le nouveau DDEN est en attente de nomination. Ce premier conseil d'école se déroule donc sans DDEN.

1) Organisation pédagogique :

PS1/PS2/MS : (4) + 5+12+8 = 25 → 4 TPS en attente.

GS/CP : 12+11 = 23

CE1-CE2: 8+15 = 23

CM1/CM2 : 10+10=20

→ 91 enfants scolarisés cette année.

La répartition :

- La classe de PS-MS est prise en charge par Mme LE BOUSSE et Mme BRETON (le lundi)
- La classe de GS/CP est prise en charge par Mme LEOST et Mme BRETON (le mardi).

Un décloisonnement est opéré pour les après-midis : Mmes LE BOUSSE/BRETON accueillent les GS pendant la sieste des élèves de la classe maternelle. Ainsi, le groupe des GS bénéficie d'un temps privilégié en petit effectif pour favoriser les apprentissages fondamentaux.

- La classe de CE1-CE2 est prise en charge par Mme GESTIN
- La classe de CM1-CM2 est prise en charge par Mme LEYZOUR (lundi et mardi)
Mme BRETON (jeudi et vendredi).

2) Organisation des rythmes scolaires :

L'école de Fréhel accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30
Voici l'emploi du temps :

Fréhel	9h00	12h15	12h15	13h45	13h45	16h 30
LUNDI	Enseignement		Pause méridienne	Enseignement		
MARDI	Enseignement			Enseignement		
MERCREDI						
JEUDI	Enseignement			Enseignement		
VENDREDI	Enseignement			Enseignement		

3) Règlement intérieur:

Le règlement est relu et discuté point par point.

Nous insistons à nouveau sur les points suivants : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable, **en bonne santé** et montrer la **plus grande correction à l'égard des autres élèves et de tout personnel de l'établissement** (utiliser un vocabulaire approprié au vivre ensemble).

Nous rappelons que les gâteaux et friandises sont proscrits, notamment les sucettes et chewing-gum.

Dans le cadre du plan Vigipirate et du règlement, les horaires doivent impérativement être respectés. Vu la configuration de notre école, ouvrir aux retardataires occasionne un dérangement certain préjudiciable à tous. Le règlement revu sera affiché dans le hall de l'école, restera valable jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2019-2020 et sera immédiatement applicable.

Mme Le Maire insiste sur le fait que **le portail d'entrée soit fermé** tout le temps surtout pour éviter qu'un enfant ne sorte à l'insu des adultes. Remettre un mot dans le cahier des maternelles + affichage sur les portes. Un souci par rapport à l'accueil des maternelles qui

de 9 h 15 : départ échelonné des parents qui doivent sonner pour demander l'ouverture de la porte (déplacements multiples des enseignants pour ouvrir le portail).

Autres propositions : sensibiliser les parents par le biais des représentants de parents pour respecter les horaires et le bon fonctionnement des classes, mot dans le cahier, raccourcir le temps d'accueil des maternelles ?

Dans cette même optique de sécurité, les portes du hall d'entrée doivent impérativement être fermées après chaque sortie de parents.

4) Présentation du PPMS

Dans le cadre de la sécurité des enfants, nous allons procéder dans l'année à plusieurs types d'exercices :

- Les exercices d'évacuation-incendie traditionnels.
- Les exercices liés aux dangers venant de l'extérieur. Ces exercices s'intègrent dans un plan : le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Le PPMS est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas en cas de :
 - Risque majeur (comme une tempête, inondation, nuage toxique...). Tout ceci se traduit par un confinement des enfants dans un lieu sécurisé, au sein de l'école. D'ordinaire, le confinement s'effectue dans la salle de sieste et garderie. Les élèves de toutes les classes sont réunis dans un même lieu.
 - D'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site : ces exercices se traduisent par un confinement et une protection des enfants.

Dans ce second cas, deux types de scénarii se présentent à nous :

- 1) Si le danger provenait de l'environnement proche de l'école : Les enfants sont alors confinés (après perception de l'alarme sonore PPMS) dans la pièce dédiée au confinement risque majeur : se cacher et faire le silence. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées, et les élèves sont tous confinés au même endroit.
- 2) Si l'intrusion était directement dans l'école, l'alarme visuelle est déclenchée via le boîtier que chaque adulte possède (n'importe quel adulte peut déclencher cette alarme). **Le but de cette alerte est de se soustraire à la visibilité du danger.** Deux cas de figure se présentent après observation :
 - **La menace n'est pas directement visible.** Les enfants sont invités à se cacher et faire le silence dans la classe. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées. Ceci afin de ne pas s'exposer à la menace.
 - **La menace est visible :** l'adulte détermine si la fuite est possible. Dans le cas contraire, les enfants sont confinés dans la classe. L'exercice de ce scénario est en cours de réflexion, afin que les enfants puissent l'assimiler dans les meilleures conditions possibles.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective. Il sera réajusté en fonction des exercices. (« travailler le scénario fuite » ; pour le moment on privilégie « on se cache »).

En cas de coupure de courant, un système de relais est prévu pour le PPMS confinement ; la télécommande est autonome. Changement des piles en cours d'année ?)

Nous rappelons que le signal émis via le boîtier est conjointement envoyé aux services de sécurité et aux élus.

Les couleurs du boîtier :

- Rouge : intrusion
- Jaune : incident interne
- Vert : Ouverture du portail

5) Remerciements pour les travaux et achats / doléances:

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux effectués : Réinstallation du petit portail.

- Demande d'installation de rideaux dans la classe des CE1-CE2, notamment pour les exercices PPMS : se soustraire à la visibilité.
- Fourniture de papier : Nous réitérons notre demande faite lors des deux conseils d'école de l'an passé : Pourrions-nous avoir un stock de 4/5 cartons de A4 et deux ou trois cartons de A3 ? (une personne du service technique pourrait-elle effectuer cette livraison ?)
- Suite aux lettres adressées à la mairie les 12/09/2017, le 4 janvier, le 18 janvier et le 20 septembre 2018 concernant le parc informatique, la question a-t-elle été étudiée ? Au conseil d'école du 12 mars, la municipalité nous annonçait que la réflexion était engagée, probablement sous la forme d'une valisette plutôt qu'une salle informatique. La question a-t-elle été approfondie ? Mme le Maire nous annonce l'étude d'achat de valisette probablement pour la rentrée de janvier 2019.
- L'ordinateur de la classe de CM est toujours en panne (depuis le 20 septembre). Le dispositif du vidéo projecteur est donc inutilisable, ce qui pénalise la conduite de classe et corrélativement la pédagogie. Serait-il possible que l'ordinateur soit réparé pour la rentrée de la Toussaint ? en attente
- Demande d'équipement d'un vidéoprojecteur pour la classe de CE1 CE2. à l'étude
- L'achat d'un ordinateur portable pour la direction peut-il être envisagé ? (pour les réunions à l'extérieur, pour que le secrétaire ne soit pas isolé lors des conseils d'école, pour faciliter l'organisation pédagogique des enseignantes...) à l'étude
- Pour pallier tout souci de panne, une maintenance du parc informatique de l'école pourra-t-elle être mise en place ? solution qui sera étudiée (se pose la question de son utilité dans la mesure où le matériel informatique devient vite obsolète)
- Serait-il possible d'ouvrir un compte-mairie dans les commerces de proximité pour les petits achats (alimentaire : confection de recettes, comme la galette des rois...ou petits bricolages ...) : Super U Erquy, Action/Gifi par exemple ? Compte chez Gifi, Méga-plus : aller chercher un bon mairie avant de faire des achats. La municipalité et l'équipe enseignante doivent en reparler)
- Serait-ce possible d'envisager un budget exceptionnel pour le matériel en EPS : pour la motricité, il nous manque des tapis, plinthe, plan incliné...Nous ne pouvons pas nous

permettre de mettre les élèves en danger en réalisant des constructions « artisanales », non homologuées (ex roulades...).

La municipalité est en attente de la budgétisation. La question du stockage du dit matériel est posée.

- Serait-il possible de pouvoir occuper la petite salle annexe pour les activités artistiques ? Nous n'avons pas la clé. En effet, cette salle pourrait être utilisée pour le temps de l'orchestre à l'école ou pour les temps d'arts visuels. La pratique de cette dernière discipline est difficile à gérer en classe : manque de place et d'espace. Notons que cette salle est équipée de grandes tables. *Demande acceptée*
De plus, l'ancien tableau de la classe des CM pourrait y être installé. (*Impossible, il a été réhabilité à la maison de santé*).
- Demande d'achat de deux séries de dictionnaires : une CE et une CM. Cet outil est indispensable à l'apprentissage (compétence à valider dans le domaine 1 du socle commun).

Un coup de nettoyage sera donné le mercredi pour enlever les feuilles mortes.

L'équipe enseignante se réjouit des très bons rapports entretenus avec les membres de la municipalité qui répondent toujours favorablement, autant que faire se peut. Cette relation positive permet un réel travail en collaboration.

6) Les projets :

- Les élèves de CM1-CM2 ont participé au projet voile, lissé sur 6 séances (3 séances en après-midi, une le matin et une journée entière), pour un montant total 1560,00€ (5 séances sont financées par la municipalité de Fréhel, à hauteur de 1300,00€ et la 6^{ème} séance est financée par l'amicale laïque à hauteur de 260,00€ ; les transports sont financés par DINAN Agglomération (475,00€).
- Les élèves de CM1-CM2 vont participer au cross du collège d'Erquy le 19 octobre pour amorcer la liaison CM2/6^{ème}. Les élèves choisissent à l'avance quelle distance ils parcourront. Le transport est financé par l'amicale laïque : 96,00€.
- Toute l'école va participer au Festival du théâtre pour Rire de Matignon le mardi 13 novembre pour les élèves de CE1 jusqu'au CM2 et le jeudi 15 novembre pour la classe maternelle et la GS-CP. Une exposition aura lieu dans le local en face du Super U de Matignon. Les transports sont financés par l'amicale laïque : 2X94,00 = 188,00€.
- Cinécole : Toute l'école s'est inscrite à trois séances au cinéma d'Erquy (novembre, janvier, avril/mai). Chaque classe ira voir trois films chacune. La dépense pour cette activité est de 700€ (entrées) + 617.50 (transports), soit un total de 1317.50 entièrement financée par l'Amicale laïque.
- Les classes participeront à différentes rencontres sportives en fonction des places disponibles.
- L'animateur sportif de DINAN Agglomération va animer 2 séquences sportives avec les classes de CE et CM : Kinball et escrime.
- La classe des GS-CP (à partir de février ou mars) s'investit dans un projet musique autour du yoga musical en collaboration avec l'intervenante de l'APMI (Atelier des

pratiques musicales intercommunal). Ce projet musical complète le projet de cycle d'une chorale (déjà amorcé depuis quelques années).

- Les classes des CE1-CE2 et CM1-CM2 s'engagent pour la deuxième année dans le projet classe-orchestre en partenariat avec l'école de musique de Matignon. On participera certainement à la fête de la musique !
- Une ou deux séances seront vécues en partenariat avec le Syndicat Mixte pour chacune des classes. Les séances et déplacements sont financés par l'Amicale laïque.

PS-MS :

- découverte sensible du bord de mer: l'enfant des sables : le 25 avril 2019
- Le marais, une expérience des pieds à la tête : le 27 mai 2019

GS-CP :

- Laisse de mer, un milieu plein de mystères : le 25 avril 2019
- Marais salé, la rencontre des eaux : le 27 mai 2019

CE1-CE2 :

- Oiseaux marins, les enjeux de la conservation : le 29 avril 2019

CM1-CM2 :

- Criée port et mareyage : le 5 février 2019
- Cap d'Erquy, une histoire entre la nature et l'homme : le 7 mars 2019

- Venue d'un intervenant du spectacle en mars/avril pour les cycles 1 et 2 sur le thème «l'alimentation» (conté par Bruno MAREC) , pour le cycle 3 : thème de la digestion (budget 450€, financé par l'Amicale laïque).

7) Points divers :

- Un spectacle musical et théâtral va être présenté aux familles le vendredi 1^{er} Février 2019 à la salle des fêtes. (date à confirmer avec mairie)
- Un exercice incendie a été organisé au mois de septembre (avec la participation du policier municipal) et un exercice PPMS intrusion est programmé avant les vacances de la Toussaint (en présence du policier municipal et adjoint aux affaires scolaires). D'autres exercices sécurités (incendie, PPMS en cas d'accident majeur et intrusions) sont programmés sur toute l'année.
- Concernant la cantine :
 - 🚦 Un pointage journalier est effectué : les enfants s'inscrivent sur le tableau de la cantine. Mme Renault procède au « scan » des étiquettes des enfants.
 - 🚦 On nous a remonté l'information selon laquelle il y a des conflits ou des marques d'irrespect à la cantine. Existe-t-il un règlement intérieur et des sanctions corrélatives qui aideraient le personnel à gérer ces situations ?
 - Cela relève de la municipalité. Un règlement est en cours d'élaboration. Faire remonter les informations à la mairie.

- Madame le Maire précise que lors des réunions parents dans les locaux communaux, salles ou école, il est nécessaire d'avoir une autorisation préalable d'occupation délivrée par la mairie. Si des enfants accompagnent les parents, ce sera sous leur propre responsabilité et ceux-ci doivent rester avec les parents obligatoirement et ne pas aller jouer dans la cour et les différents locaux de l'école. Solution pour les ventes de l'Amicale : faire les distributions à la salle des fêtes.

Remerciement :

Un remerciement est adressé à toutes les personnes ayant participé au conseil d'école qui s'achève à 21h02.

Rédaction et relecture : Mme LEOST, Mme GESTIN, Mme NEVOT CARDIN, M. GREBERT, M.BERTHO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alec', written over a light blue rectangular background.